Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_035-DE

Communauté de Communes
Du Haut Pays Bigouden
2A Rue de la Mer
29710 POULDREUZIC
info@cchpb.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : CC_2026_03_035

Objet : Convention financière et de partenariat CCHPB - Hôpital Hôtel Dieu de Pont L'Abbé

LE JEUDI 5 MARS DEUX MILLE VINGT SIX à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes, légalement convoqué, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal, 14 rue Jules Ferry 29710 PLOZEVET, sous la présidence de Josiane KERLOCH.

Présents : ALAIN Jacques, ANDRO Dominique, BERRIVIN Annie, BUREL Michel, BUREL Michèle, CARADEC Jean-Louis, CARIOU Jacques, DUFOUR Marie-Thérèse, FLOCHLAY Loïc, GERBE Alain, JONCOUR Martine, KEREZEON Gilles, KERLOCH Josiane, LE BERRE Hélène, LE BLEIS Jean-François, LE COZ Hervé, LE GOFF Michèle, LE GUELLEC Yves, LUCAS Philippe, MARLE Jean-Claude, PICHON Franck, PLOUHINEC Jocelyne, PORS Olivier, RONARC'H Philippe, STEPHAN Philippe, TANGUY Isabelle, VIVIEN Nelly, YANNIC Jean-Bernard.

Représentée : PEREIRA Sandra (pouvoir à KERLOCH Josiane).

Absente excusée : BERGOUGNOUX Flore.

Absents : DROGUET Cyril, GENTRIC Guénolé, KERDRANVAT Claude, KERVEVANT Nathalie, PERON Sophie

Secrétaire de séance : KEREZEON Gilles.

Date de convocation et de publication : 20 février 2026

Membres en exercice : 35
Présents/représentés : 29
Votants :
- dont « pour » : 29
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

****

Yves LE GUELLEC, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire que le Bureau communautaire du 4 décembre 2025 a émis un avis favorable à la participation de la Communauté de communes au Forum de Santé Publique, organisé par l'Hôpital Hôtel-Dieu de Pont-l'Abbé, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et les Communautés de communes du Pays Bigouden.

Cet événement se tiendra le 30 mai 2026 à la Halle Raphalen de Plonéour-Lanvern. La CCHPB s'implique dans ce projet dans le cadre du Contrat local de santé.
La convention annexée à la présente délibération précise les modalités financières et de partenariat.

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 029-242900710-20260305-CC_2026_03_035-DE

Sur proposition de Yves LE GUELLEC,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention financière et de partenariat annexée ;
- **Autorise** la Présidente à signer la convention qui définit les modalités de partenariat et tout document s'y rapportant ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget prévisionnel 2026.

Le secrétaire de séance,
KEREZEON Gilles.

La Présidente,
Josiane KERLOCH.